

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9
- absents 4
VOTES :
- pour 9
- contre 0
- abstention 0

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI), Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire

Date de convocation :
21/01/2021

Date d'affichage :
21/01/2021

Délibération
n°17/2021

Objet

Mise à jour du
tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 01 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01 février 2021:

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des adjoints administratifs catégorie C		
- adjoint administratif principal de 2e classe	1 poste à 28h	
Cadre d'emplois des adjoints techniques catégorie C		
- adjoint technique	1 poste à 21.5h 1 poste à 7.39h 1 poste à 6h 2 postes à 17h 1 poste à 14h	Non-permanent

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Christiane CAILLIAU-DELEU

Ch. Cailliau-Deleu



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN
SEANCE DU 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	7
- votants	9
- absents	4

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI) , Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire

Date de convocation :
21/01/2021

Date d'affichage
21/01/2021

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la préparation du remplacement d'un adjoint technique partant à la retraite ;
Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de trois mois allant du 01 février 2021 au 30 avril 2021 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14h.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU



Délibération
n° 16/2021
Objet
Création d'un
emploi non
permanent pour
faire face à un
besoin lié à un
accroissement
temporaire
d'activité

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN**

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9
- absents 4
VOTES :
- pour 9
- contre 0
- abstention 0

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI), Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 14 octobre 2020,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial en raison d'un départ à la retraite définitif,

Date de convocation :

21/01/2021

Date d'affichage :

21/01/2021

Délibération
n° 15/2021

Objet

Suppression
d'emploi

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 1,5 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 février 2021

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Christiane CAILLIAU-DELEU

C. Cailliau-Deleu


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN**

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9
- absents 4

VOTES :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date de convocation :

21/01/2021

Date d'affichage

21/01/2021

N°14/2021

Objet

Création /
Suppression
d'emploi

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI) , Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique en raison d'un départ à la retraite,

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires.**
 - **la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires.**
- Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 février 2021**

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique principal de 2ème Classe :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique,

Grade : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christiane CAILLIAU-DELEU



Christiane CAILLIAU-DELEU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN**

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9
- absents 4

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI) , Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire.

Date de convocation :

21/01/2021

Date d'affichage

21/01/2021

A la suite de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19, certains locataires de la commune se trouvent toujours en difficulté financière. Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à une remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte la remise gracieuse de dette de ces locataires, concernant les loyers des mois de juillet, août et novembre 2020 d'un montant total de 450 € :

2020 :

titre 438 (Mme Charpail)
titres 265 et 299 (Mme Mouton)

- dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget 2021.

Délibération n°13/2021

Objet

Remises gracieuses
de dette

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU

C. Cailliau-Deleu



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9

- absent excusé 4

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI) , Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire.

Date de convocation :

21/01/2021

Date d'affichage :

21/01/2021

Délibération

n° 12/2021

Objet

Demande D.S.I.L
Remplacement
chaudière

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée à l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour le remplacement d'une chaudière à fioul ancienne par une chaudière à condensation et les travaux de raccordement à une citerne de gaz dans la maison à la Capelle basse. La dépense de 11 525.39 € HT correspond aux devis ayant été établis pour le remplacement de la chaudière et le raccordement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 80% soit 9 220.31 €.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9

- absent excusé 4

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI), Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire.

Date de convocation :

21/01/2021

Date d'affichage :

21/01/2021

Délibération

n° 11/2021

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée à l'Etat sur la D.E.T.R. pour la mise hors d'eau de la maison à La Capelle Basse. En effet cette dotation d'équipements des territoires ruraux a pour objectif de répondre aux besoins des territoires ruraux afin de permettre la réalisation d'équipements structurants. La dépense de 19 380.45 € HT correspond au devis ayant été établi pour des travaux de réfection de la terrasse.

Objet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

Demande D.E.T.R.
Mise hors d'eau
terrasse maison

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 40% soit 7 752.18 €.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9

- absent excusé 4

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI), Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire.

Date de convocation :

21/01/2021

Date d'affichage :

21/01/2021

Délibération

n° 10/2021

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée à l'Etat sur la D.E.T.R. pour des travaux de voirie communale. En effet cette dotation d'équipements des territoires ruraux a pour objectif de répondre aux besoins des territoires ruraux afin de permettre la réalisation d'équipements structurants. La dépense de 45 513.25 € HT correspond au devis ayant été établi pour des travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

Objet

Demande D.E.T.R.
Voirie communale

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 30% soit 13 653.97 €.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU

Christiane Cailliau-Deleu



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9
- absent excusé 4

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI), Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire.

Date de convocation :

21/01/2021

Date d'affichage :

21/01/2021

Délibération

n° 09/2021

Objet

Demande aide
département
Réfection toiture
église du Cayla

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée au département pour la réfection de la toiture de l'église du Cayla.

La dépense de 51 664 € HT correspond au devis ayant été établi pour des travaux de réfection de la toiture de l'église du Cayla.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 17.42% soit 9 000.00 €.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU

Christiane Cailliau-Deleu



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9

- absent excusé 4

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI), Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire.

Date de convocation :

21/01/2021

Date d'affichage :

21/01/2021

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée à la région pour la réfection de la toiture de l'église du Cayla.

La dépense de 51 664 € HT correspond au devis ayant été établi pour des travaux de réfection de la toiture de l'église du Cayla.

Délibération
n° 08/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

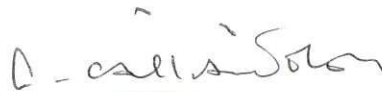
Objet

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 22.58% soit 11 665.70 €.

Demande Région
Réfection toiture
église du Cayla

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9

- absent excusé 4

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI) , Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire.

Date de convocation :

21/01/2021

Date d'affichage :

21/01/2021

Délibération

n° 07/2021

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée à l'Etat sur la D.E.T.R. pour la réfection de la toiture de l'église du Cayla. En effet cette dotation d'équipements des territoires ruraux a pour objectif de répondre aux besoins des territoires ruraux afin de permettre la réalisation d'équipements structurants. La dépense de 51 664 € HT correspond au devis ayant été établi pour des travaux de réfection de la toiture de l'église du Cayla.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

Objet

Demande D.E.T.R.
Réfection toiture
église du Cayla

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 40% soit 20 665.60 €.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.



Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN**

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Nombre de conseillers Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9
- absent excusé 4

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI), Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire.

Date de convocation :
21/01/2021

Date d'affichage :
21/01/2021

Délibération
n° 06/2021

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée au Département pour le remplacement des menuiseries extérieures de la maison des associations.

La dépense de 17 024.28 € HT correspond au devis ayant été établis pour des travaux de fourniture et pose de portes et fenêtres sur la maison des associations.

Objet

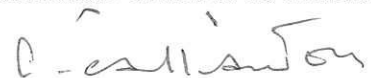
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

Demande aide
département
Menuiseries Maison
des associations

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 25% soit 4 256.07 €.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN**

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Nombre de conseillers Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9
- absent excusé 4

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI) , Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire

Date de convocation :
21/01/2021

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée à la Région pour le remplacement des menuiseries extérieures de la maison des associations.

Date d'affichage :
21/01/2021

La dépense de 17 024.28 € HT correspond au devis ayant été établis pour des travaux de fourniture et pose de portes et fenêtres sur la maison des associations.

Délibération
n° 05/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

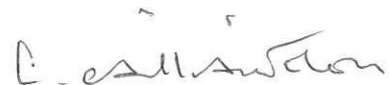
Objet

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 15% soit 2 553.64 €.

Demande FRI
Menuiseries Maison
des associations

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9

- absent excusé 4

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI), Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire.

Date de convocation :

21/01/2021

Date d'affichage :

21/01/2021

Délibération

n° 04/2021

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée à l'Etat sur la D.E.T.R. pour le remplacement des menuiseries extérieures de la maisons des associations. En effet cette dotation d'équipements des territoires ruraux a pour objectif de répondre aux besoins des territoires ruraux afin de permettre la réalisation d'équipements structurants. La dépense de 17 024,28 € HT correspond au devis ayant été établis pour des travaux de fourniture et pose de portes et fenêtres sur la maison des associations.

Objet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

Demande D.E.T.R.
Menuiseries Maison
des associations

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 40% soit 6 809.71 €.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU

C. Cailliau-Deleu



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARTRIN

SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à dix heures et demi.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 7
- votants 9
- absent excusé 4

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, M. Laurent LAMARRE, M. Jean-Marie SINGLA.

Absents excusés : Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI), Mme Séverine VALENTIN (procuration à Aurélien VIALA), M. Pascal GATTO.

Aurélien VIALA a été nommé secrétaire.

Date de convocation :

21/01/2021

Date d'affichage :

21/01/2021

Délibération

n° 03/2021

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'une subvention peut être demandée à l'Etat sur la D.E.T.R. pour la restauration du mur du cimetière. En effet cette dotation d'équipements des territoires ruraux a pour objectif de répondre aux besoins des territoires ruraux afin de permettre la réalisation d'équipements structurants. La dépense de 14 582.66 € HT correspond au devis ayant été établis pour des travaux maçonnerie sur les murs d'enceinte du cimetière.

Objet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

Demande D.E.T.R.

Mur cimetière

D'autoriser Madame le Maire de solliciter une subvention de 40% soit 5 833.06 €.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christiane CAILLIAU-DELEU

C. Cailliau-Deleu

